



marazulsauvegarde

Mr Clisson

En réponse a votre communication du 14 octobre 2024 nous tenons à vous préciser.

Concernant la légitimité de club hôtel multivances et de ses filiales, nous vous renvoyons à l'expertise que vous avez commandée et qui précise :

L'expert rappelle que les contrôleurs financiers des sociétés civiles qui se sont succédés, ont approuvé chaque année les comptes, et précise ne pas avoir constaté à proprement parler d'irrégularités dans la tenue des comptes de ses structures.

Les deux jugements que vous avez perdus, confirment cette légitimité.

Nous vous rappelons que pierre et vacances n est en aucun cas impliqué au niveau capitalistique aussi bien dans tf1, tf2 que galomar.

Est-il nécessaire de vous rappeler que Galomar appartient pour un tiers à tf1 et deux tiers à tf2 et donc à l'ensemble des associés.

Cette société est administrée par le directeur du site qui est directement payé par galomar comme l'ensemble des salaries attachés à la multi propriété.

Ce qui implique que les périodes rachetées par galomar appartiennent à l'ensemble des associes.

Leur location permet de couvrir les charges liées à ces périodes anciennement propriété de débiteurs et leur revente éventuelle bénéficiera à l'ensemble des associés.

Connaissez-vous la loi alur de mars 2014. ?

Ses dispositions prévoient que les héritiers peuvent rendre leurs périodes aux SCI concernées, ce qui explique l'évolution du nombre de parts sociales et du nombre de périodes suivant les années.

Il n'y a donc pas de « sortants » tel que vous l'entendez mais des retraits autorisés par la loi lors du décès de l'associé.

Si vous souhaitez des informations sur la loi alur nos avocats se feront un plaisir de vous informer.

Les périodes dénommées sc club hôtel.

Ce sont les périodes de « **fermeture** » plus les périodes « dites en **retrait** ».

Pour vous permettre de comprendre nous vous rappelons que lors de chaque AG, le nombre de parts ayant vocation à voter est défini de la façon suivante

Nombre de parts du capital social d'origine déduit du nombre de part appartenant à chaque SCI. : fermeture et retrait

Exemple tf2

Procès-verbal de l'AG du 4/10/2018

2017 : Sur 26222 composants le capital social, étant précisé que les **1935 parts** appartenant à la société civile, ayant pour vocation à être annulées, sont déduites du capital.

Ce qui porte le nombre de parts totales à **24287**

Procès-verbal de l'ag du 13/06/2019

2018 : Sur 26222 composants le capital social, étant précisé que les **2004 parts** appartenant à la société civile, ayant pour vocation à être annulées, sont déduites du capital.

Ce qui porte le nombre de parts totales à **24218**

Voilà Mr Clisson la situation objective de la multi de marazul.

Nous espérons que ces explications vous auront éclairées sur les allégations que vous exprimez.

Bien à vous cher monsieur, malgré l'acharnement que vous manifestez pour provoquer la dissolution des SCI t1 et t2, cela, malgré la confiance d'une majorité de titulaires de périodes à temps partage, majorité qui reste attachée à la pérennité du site, dans sa configuration hybride, avec les copropriétaires et les services dont dispose la résidence.

Notre démarche n'a qu'un seul objectif.

Celui de défendre tous les propriétaires de la résidence, à temps partage ainsi que les propriétaires en copropriété, d'un désastre que constituerait, selon nous, une dissolution telle que vous la concevez".

Notre mission reste la défense des gens qui aiment marazul, son ambiance conviviale, familiale, son animation. Ils sont la grande majorité quand on mesure les taux d'occupations et l'expression de satisfaction des présents sur le site "

Nous avons plusieurs questions à vous poser.

Quels sont vos intérêts à faire « la guerre » contre marazul ?

1) Un contentieux avec pierre et vacances. ?

Celui-ci ne possédant rien à marazul, la dissolution ferait simplement perdre un client à pierre et vacances.

Cependant, il y a plus de 3000 associés que vous ennuyez dont une grande partie est pour la continuité des SCI et donc adhérent de marazulsauvegarde.

2) Un projet de rachat des deux SCI. ?

Dans ce cas, votre implication ne serait que financière.

3) Une aversion contre la multi propriété et ses « dérives » ?

Les futurs conseils de surveillance ont l'intention de demander le vote de deux résolutions permettant aux anciens de sortir des SCI par le rachat de leurs périodes par Galomar.

Les charges sont maîtrisées par la gestion au plus près de la directrice à Marazul et par la validation des budgets avant le vote en assemblée générale.

Vos actions en justice ont entraîné une augmentation substantielle des charges supportées par les associés que vous supposez défendre.

Les associés, par notre intermédiaire, ont décidé de ne plus se laisser faire et de répondre coup pour coup à vos attaques.

Claude Famelart

Président de l'association marazulsauvegarde.

Ps : cette lettre sera diffusée à l'ensemble des associés des SCI ainsi que fbx et pierre et vacances



marazulsauvegarde